

**PROCES-VERBAL** de la réunion du Conseil Municipal  
**du 03 Mai 2013**  
sous la présidence de M. Francis WOLF

**Commune de MOMMENHEIM**

Présents : M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. André FLECK - Mme Simone HARTER - Mme Christine HEITZ – Mme Elisabeth JAECK - Mme Geneviève LAUSECKER Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard MITTELHAEUSER – M. Eric MULLER – Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER- M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER.

Absents excusés: M. Arnaud GLASSER (*procuration à Alain BIETH*) - M. Jean-Luc GWISS - M. Jeannot KLEIN (*procuration à Maurice SCHERER*) –M. Joseph KUHN (*procuration à Gérard MITTELHAEUSER*)

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Prolongation d'un contrat CAE

A l'ouverture de la séance, M. André FLECK remercie le Maire, les Adjoints et tous les conseillers qui l'ont soutenu lors du décès de son père.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article A11-212115 du CGT Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Béatrice SCHNEIDER, secrétaire de la présente séance.  
assistée par Mme Doris LIENHARDT.

**La délibération est approuvée par 17 voix POUR**

**2. Prolongation d'un contrat CAE**

Rapporteur : Le Maire

Le Maire dresse l'historique du contrat CAE de M. Patrick WODEY.

Le 7 mai 2012, M. WODEY a rejoint la Commune dans le cadre d'un contrat CAE. Dans un premier temps ce contrat n'a pu être souscrit que pour une durée de 6 mois. Au mois de novembre, le Conseil a renouvelé ce contrat jusqu'au 6 mai 2013.

Mi-avril 2013, POLE EMPLOI nous a avertis qu'à titre exceptionnel les contrats CAE en place pouvaient être renouvelés pour une année entière.

A la demande de Mme LAUSECKER, le Maire précise que le renouvellement de ces contrats est assorti des mêmes conditions.

Compte tenu de l'échéance du contrat de M. WODEY et de la date de la prochaine réunion programmée le 14 mai, le Maire, en accord avec les adjoints, a adressé à chaque élu un

courriel pour recueillir leurs avis sur le renouvellement de ce contrat et en cas d'avis favorable de le ratifier lors de la réunion du 14 mai. Ces propositions avaient pour but d'éviter la réunion exceptionnelle de ce soir.

Mme LAUSECKER et M. FLECK ont souhaité des précisions complémentaires et la tenue de cette réunion.

A la demande de Mme HEITZ, le Maire précise que M. WODEY est âgé de 51 ans.

A la demande de M. FLECK, le Maire stipule que le contrat de M. Arnaud BURG est de nature différente ; il s'agit d'un contrat Emploi Avenir. M. WODEY est présent trois jours par semaine et M. BURG à temps complet pour trois ans.

A la demande de Mme LAUSECKER, le Maire souligne qu'il y a une obligation de formation pour chacun des salariés. Ces derniers sont conscients qu'ils ne bénéficient d'aucune garantie de transformation de leurs contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

Le Maire rappelle également la prise en charge par l'Etat du salaire brut à hauteur de 75% .

Quant aux remarques formulées par Mme LAUSECKER et M. FLECK par courriel, le Maire précise que tous les Conseillers ont été destinataires du compte administratif et qu'entre 2007 et 2012 les frais de personnel (salaires + charges) et les indemnités des élus ont progressé de près de 12% en 5 ans, soit 2,34 % par an (de 212.000 € à 237.000 €).

Mme SCHNEIDER souligne que les cotisations sociales ont fortement augmenté.

Après discussions , le Maire soumet la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus que M. Patrick WODEY bénéficie d'un Contrat d'Accompagnement dans l'emploi depuis le 7 mai 2012.

La Commune peut, en accord avec POLE EMPLOI, lui renouveler ce contrat pour une durée d'un an, soit jusqu'au 06 mai 2014.

L'intéressé donnant satisfaction, le Maire propose à l'assemblée la résolution suivante :

**VU** la convention signée entre le Conseil Général, l'employeur et le salarié le 23 avril 2012 ;

**VU** le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi entre la Commune de Mommenheim et M. Patrick WODEY pour la période du 7 juin 2012 au 7 novembre 2012 ;

**VU** le bilan de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi du 09 octobre 2012 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2012 décidant la reconduction du contrat de M. Patrick WODEY à compter du 8 novembre 2012 pour une période de 6 mois ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'adopter la proposition de renouvellement de POLE EMPLOI du contrat de M. Patrick WODEY jusqu'au 06 mai 2014 ;

**CHARGE** le Maire de la mise en œuvre de ce renouvellement ;

**AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier et à percevoir l'aide de l'Etat.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

***Le Maire clôt la séance à 19h25.***

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

**Francis WOLF**